

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le Groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Fayçal DERBEL et M. Mohamed LOUZIR.

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2011
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2011	31-déc 2 010		Notes	31-déc 2011	31-déc 2010
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	4 527 514	13 819 407	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		618 680 713	564 262 282	Concours bancaires		25 831 713	15 597 617
Moins : provisions		(15 354 537)	(12 681 479)	Emprunts et dettes rattachées	14	473 556 146	449 744 270
	6	603 326 176	551 580 803	Total Emprunts et ressources spéciales		499 387 859	465 341 887
Créances de leasing : Impayés		22 897 433	15 807 566	Autres Passifs			
Moins : provisions		(14 059 749)	(11 825 296)	Fournisseurs et comptes rattachés		26 354 524	21 608 506
	7	8 837 684	3 982 270	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	29 211 909	28 785 264
Intérêts constatés d'avance		(4 344 996)	(4 091 546)	Provisions pour passifs et charges	15	1 870 937	1 371 052
Total des créances sur la clientèle		607 818 864	551 471 527	Passifs impôts différés	12	1 179 081	1 586 768
Acheteurs factorés		100 249 599	96 852 604	Dettes envers la clientèle	16	18 610 809	15 512 006
Moins : provisions		(2 709 598)	(1 841 244)	Autres passifs	17	20 562 268	12 899 755
	8	97 540 001	95 011 360	Total des autres passifs		97 789 529	81 763 351
Portefeuille titres de placement		4 618 722	3 559 291	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		35 000 000	35 000 000
Titres mis en équivalence		8 769 603	9 392 396	Réserves consolidées		67 570 517	57 740 947
Autres immobilisations financières		12 216 276	9 829 964	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		102 570 517	92 740 947
Moins : provisions		(112 386)	(386 049)	Résultat consolidé		9 526 719	15 465 040
Total portefeuille d'investissement	9	20 873 493	18 836 311	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	112 097 236	108 205 987
Valeurs immobilisées				INTERETS MINORITAIRES	19	71 892 284	66 419 900
Immobilisations incorporelles		9 649 158	6 914 942	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		183 989 520	174 625 887
Moins : amortissements		(4 356 110)	(3 787 122)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		781 166 908	721 731 125
	10	5 293 048	3 127 820				
Immobilisations utilisées par la société		33 242 535	27 461 137				
Moins : amortissements		(10 683 640)	(8 544 538)				
	11	22 558 895	18 916 599				
Total des valeurs immobilisées		27 851 943	22 044 419				
Actifs d'impôts différés	12	898 317	652 570				
Autres actifs	13	17 038 055	16 336 239				
TOTAL DES ACTIFS		781 166 908	721 731 125				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2011
(Exprimé en dinars)

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
ENGAGEMENTS DONNEES	42 370 163	39 741 853
Engagements de financements en faveur de la clientèle	41 530 163	38 901 853
Engagements sur titres	840 000	840 000
ENGAGEMENTS RECUS	112 189 217	106 682 206
Garanties reçus	19 369 081	18 243 556
Intérêts à échoir sur contrats actifs	92 820 136	88 438 650
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	46 892 913	41 431 545
Effets escomptés sur la clientèle	-	3 136
Emprunts extérieurs	46 892 913	41 428 409

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2011	31-déc 2010
Revenu de crédit bail	20	62 897 325	59 043 376
Revenu du factoring	21	8 761 635	8 584 294
Revenu des opérations de location longue durée		6 273 825	5 375 430
Autres produits d'exploitation		1 102 638	1 403 040
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		<u>79 035 423</u>	<u>74 406 140</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(27 156 942)	(25 951 257)
PRODUITS DES PLACEMENTS		650 948	639 907
PRODUIT NET		<u>52 529 429</u>	<u>49 094 790</u>
Charges de personnel		(10 095 995)	(8 799 581)
Autres charges d'exploitation		(9 567 718)	(9 119 123)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(6 827 273)	(2 714 853)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 031 893)	(2 991 399)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(323 180)	95 055
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>21 683 370</u>	<u>25 564 889</u>
Autres gains ordinaires		285 421	117 777
Autres pertes ordinaires		(13 139)	(39 581)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		<u>21 955 652</u>	<u>25 643 085</u>
Impôts différés		567 791	(372 484)
Impôts exigibles		(6 653 128)	(6 381 116)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>15 870 315</u>	<u>18 889 486</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 591 909	2 891 084
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>17 462 224</u>	<u>21 780 569</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	11	(7 935 505)	(6 315 529)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>9 526 719</u>	<u>15 465 040</u>
Résultat par action		1,361	2,209

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-dec</u> <u>2011</u>	<u>31-dec</u> <u>2010</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	428 943 167	402 686 943
Encaissements reçus des acheteurs factorés	274 108 432	275 562 615
Financements des adhérents	(267 346 064)	(275 477 076)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(12 969 047)	(11 929 325)
Intérêts payés	(26 842 038)	(24 839 552)
Impôts et taxes payés	(25 863 977)	(20 043 772)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(397 573 504)	(448 974 985)
Autres flux de trésorerie	(1 504 786)	(1 886 788)
	<u>(29 047 816)</u>	<u>(104 901 940)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 312 270)	(3 446 800)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 070 571	1 952 731
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(5 743 273)	(4 855 212)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	2 535 182	4 626 616
	<u>(6 449 790)</u>	<u>(1 722 665)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	-	500 000
Dividendes et autres distributions	(6 210 463)	(8 100 612)
Encaissements provenant des emprunts	249 568 758	191 624 250
Remboursement d'emprunts	(208 664 708)	(154 737 038)
Flux liés au financement à court terme	(18 991 129)	29 345 016
	<u>15 702 458</u>	<u>58 631 616</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	<u>269 158</u>	<u>3 691 898</u>
Variation de trésorerie		
	<u>(19 525 990)</u>	<u>(44 301 091)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(1 778 209)	42 522 882
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(21 304 199)	(1 778 209)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de douze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2011 à la somme de 35.000.000 dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2011, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2011 à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2011 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, exclusivement, par Tunisie Leasing.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2011

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		S.I.M.T		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	150 000	27,27%	569 765	56,98%	41 000	100,00%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%							39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
Société Immobilière (SIMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%										
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																						
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	400 000	72,73%	381 826	38,18%			6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	550 000	100,00%	1 000 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

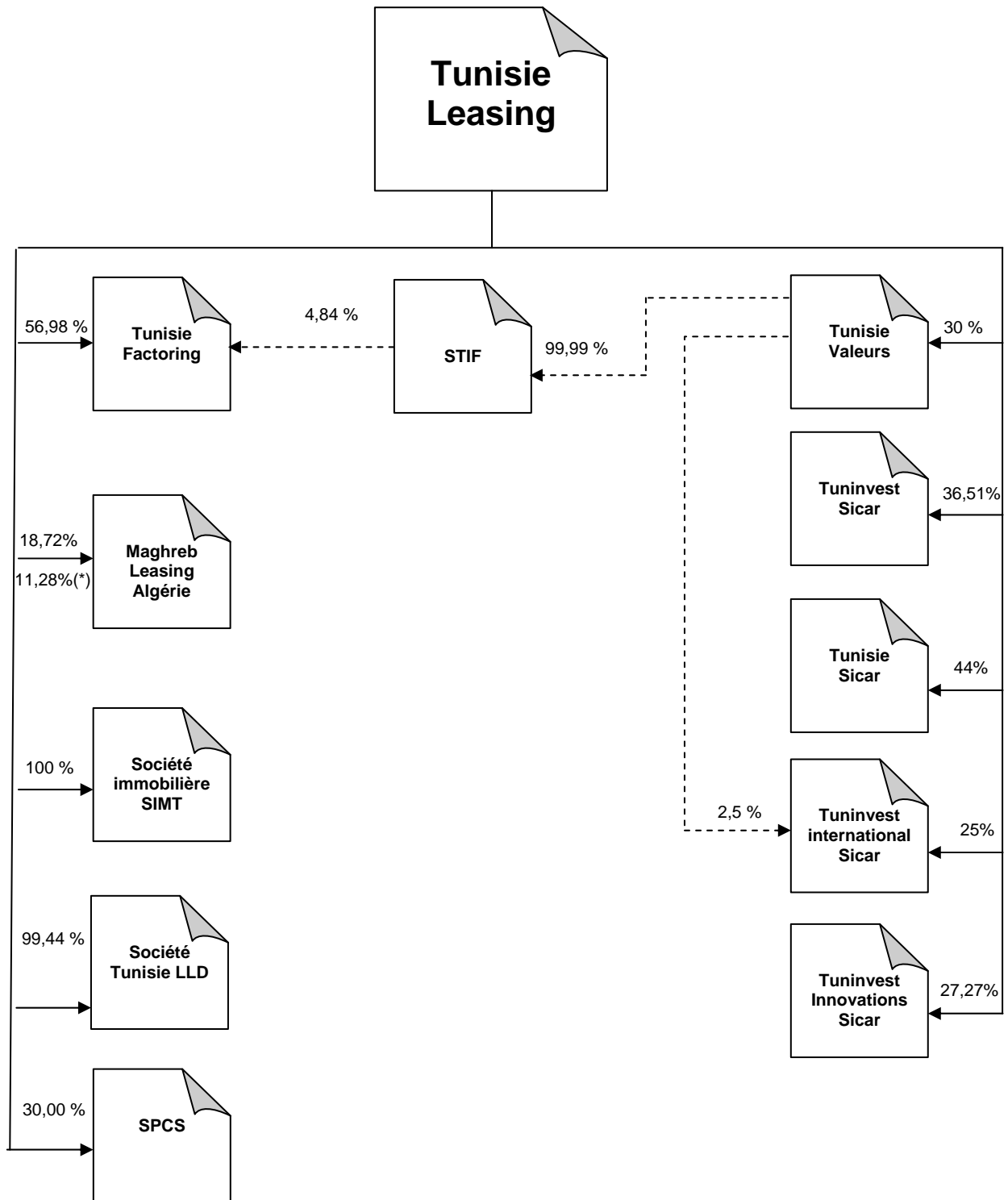
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2011

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%		100,00%				99,44%		18,72%	(*)	11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%								30,00%							
Tunisie SICAR																							
Tuninvest SICAR																							
Tuninvest International SICAR																							
Tunisie Factoring																							
Société Immobilière (SMT)																							
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%											
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																							
Autres																							
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		56,98%	1,45%	100,00%	0,00%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%		11,28%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		100,00%		30,00%		99,44%		30,00%			30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2011**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) La circulaire BCT 2012-02 du 11 janvier 2012 prévoit la constitution de provisions collectives au titre de l'exercice 2011, en complément des provisions affectées conformément à la circulaire N°91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions collectives visent à couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.1.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.1.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4.6.1.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs facturés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :

- . Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - . Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garanties reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.6.2 : Provision à caractère individuel

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles édictées en matière de classification des actifs et de couverture des risques telles que prévues par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été renforcées, et ce, à travers l'application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus desdites mesures.

Ainsi, en application des dispositions prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, une provision collective a été constituée au titre des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. La détermination de ladite provision a été faite selon la démarche qui suit :

- ✓ Constitution de groupes d'actifs homogènes
- ✓ Détermination de taux de migration moyens
- ✓ Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- ✓ Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- ✓ Détermination de la provision collective à constater

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Changement de méthode

Par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 28.500 KDT. Le montant des engagements à risques et des provisions requises s'y rattachant, déterminés conformément à la circulaire n° 91-24, aurait se situer respectivement à 8.965 KDT et 847 KDT.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 95 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par le groupe en 2011, s'élèvent à 2.133 KDT.

Ces changements de méthodes ont eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 1.286 KDT et par la même d'affecter le résultat de l'ensemble consolidé d'égale montant.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Banques	4 516 089	13 812 450
- Caisses	11 425	6 957
<u>Total Brut</u>	<u>4 527 514</u>	<u>13 819 407</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
-Créances de leasing (encours financiers)	608 818 407	558 303 016
-Créances échues (valeurs résiduelles échues)	357 277	460 843
-Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	9 505 029	5 498 423
<u>Total Brut</u>	<u>618 680 713</u>	<u>564 262 282</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(13 342 492)	(12 669 434)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 000 000)	-
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(12 045)	(12 045)
<u>Total provisions</u>	<u>(15 354 537)</u>	<u>(12 681 479)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	<u>603 326 176</u>	<u>551 580 803</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>684 452 159</u>	<u>634 333 364</u>
A recevoir dans moins d'1 an	285 142 788	223 420 807
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	384 839 697	391 569 482
A recevoir dans plus de 5 ans	14 469 674	19 343 074
Produits financiers non acquis	<u>92 820 133</u>	<u>88 438 650</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>591 419 205</u>	<u>545 894 714</u>
A recevoir dans moins d'1 an	235 698 201	177 128 029
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 396 040	350 851 188
A recevoir dans plus de 5 ans	13 324 964	17 915 497
Créances en cours (2)	<u>9 505 029</u>	<u>5 498 423</u>
Créances échues (3)	<u>357 277</u>	<u>460 844</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>17 399 202</u>	<u>12 408 301</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>618 680 713</u>	<u>564 262 282</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2011</u>	<u>31-déc</u> <u>2010</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	11 167 298	4 807 212
- Intérêts de retard à facturer	156 792	36 443
<u>Montant brut</u>	<u>11 324 090</u>	<u>4 843 655</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 780 884)	(478 476)
- Produits réservés	(1 075 065)	(342 838)
<u>Montant net</u>	<u>8 468 141</u>	<u>4 022 341</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	11 424 785	10 815 353
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>11 573 343</u>	<u>10 963 911</u>
A déduire :		
- Provisions	(9 243 817)	(9 252 684)
- Produits réservés	(1 768 407)	(1 543 948)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>412 561</u>	<u>18 721</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(43 018)	(58 792)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>8 837 684</u>	<u>3 982 270</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2011, comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
<u>Comptes des acheteurs factorés</u>		
Comptes des acheteurs locaux	91 640 484	85 975 098
Comptes des acheteurs export	1 625 513	2 286 971
Comptes des acheteurs import	6 983 602	8 590 535
<u>Sous total</u>	<u>100 249 599</u>	<u>96 852 604</u>
A déduire		
Provisions	(2 709 598)	(1 841 244)
<u>Montant net</u>	<u>97 540 001</u>	<u>95 011 360</u>
<u>Comptes des adhérents</u>		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	172 519	277 666
Fonds de garantie	18 001 276	19 322 934
Disponible	11 038 115	9 184 663
<u>Sous total</u>	<u>29 211 909</u>	<u>28 785 264</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>71 037 690</u>	<u>68 067 340</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Titres mis en équivalence	8 769 603	9 392 396
Titres immobilisés	10 581 560	8 554 726
Prêts au personnel	1 384 050	1 035 399
Échéances à moins d'un an des prêts au personnel	218 859	216 483
Cautionnements Citi Bank TF	4 650	-
Dépôts et cautionnements versés	27 157	23 356
<u>Total brut</u>	<u>20 985 879</u>	<u>19 222 360</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(92 910)	(366 573)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Total brut</u>	<u>20 873 493</u>	<u>18 836 311</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(45 627)	572 024	345 350	1 392 831	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	0	(23 007)	106 675	303 658	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 538 451	0	2 189 482	823 766	4 551 699	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	0	575 198	97 417	801 365	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	1 348	218 701	1 720 049	27,27%
	<u>3 908 275</u>	<u>(45 627)</u>	<u>3 315 045</u>	<u>1 591 909</u>	<u>8 769 603</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
- B.T.S	500	10,000	5 000		1997	
- S T I F	1	10,000	10		2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10,000	61 000		2003	
- Clinique El Amen La Marsa	420	100,000	42 000		2010	
- ALIOS FINANCE	44 762		812 886		2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000		2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910	42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100		2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		2006	(*)
- Société Prometel (T.F)	8 400	100,000	840 000		2009	(*)
- M.B.G	20 000	100,000	2 000 000		2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	9 990	18,500	184 815		2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000		2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	5 000	100,000	500 000		2009	(*)
- Amen Santé	19 234	10,000	192 340		2009/2010	
- Clinique El Amen Béja	2 500	100,000	250 000		2010	
- Société Comete Immobiliere	3 000	100,000	300 000		2010	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	30 000	10,000	300 000		2008	(*)
- Société YASMINE	250 000	10,000	2 500 000		2011	(*)
- Serts	40 000	10,000	400 000		2011	(*)
			10 581 560	92 910		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	4 423 029	360 109	1 828 211	-	6 611 349	3 732 104	563 691	-	4 295 795	2 315 554
Logiciels (en cours)		2 208 667	2 414 114	(1 828 211)	-	2 794 570	-	-	-	-	2 794 570
Ecart d'acquisition		283 246	-	-	40 007	243 239	55 018	5 297	-	60 315	182 924
TOTAUX		6 914 942	2 774 223	-	40 007	9 649 158	3 787 122	568 988	-	4 356 110	5 293 048

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	4 733 798	1 429 534	-	-	6 163 332	629 172	202 194	-	831 366	5 331 966
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	14 224 036	5 763 455	-	2 799 199	17 188 292	3 380 092	2 407 332	1 095 425	4 691 999	12 496 293
Matériel et Mobilier de bureau	10% et 20%	1 772 836	118 775	-	-	1 891 611	721 155	74 803	-	795 958	1 095 653
Matériel informatique	15% et 33%	2 109 385	265 332	-	-	2 374 717	1 755 332	241 241	-	1 996 573	378 144
Installations générales	10% et 15%	3 406 104	603 532	-	-	4 009 636	2 028 117	308 957	-	2 337 074	1 672 562
Constructions en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		41 250	399 969	-	-	441 219	-	-	-	-	441 219
TOTAUX		27 461 137	8 580 597	-	2 799 199	33 242 535	8 544 538	3 234 527	1 095 425	10 683 640	22 558 895

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 093 958)	(612 671)
- Passif d'impôt différé, MLA	(85 123)	(974 097)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 179 081)</u>	<u>(1 586 768)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	307 772	259 026
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	362 802	180 174
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	227 743	185 804
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	-	27 566
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>898 317</u>	<u>652 570</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(280 764)</u>	<u>(934 198)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Stocks	640 236	442 029
- Clients autres sociétés du groupe	382 990	812 866
- Fournisseurs, avances	3 314 894	2 261 496
- Avances et acomptes au personnel	157 237	120 916
- Crédit d'impôt	7 912 324	8 781 408
- Autres comptes débiteurs	1 131 592	1 051 988
- Produits à recevoir des tiers	1 280 274	898 032
- Produits à recevoir sur contrats de portages	464 514	426 893
- Charges constatées d'avance	916 119	1 073 383
- Frais d'émission des emprunts à long terme	1 430 441	1 062 761
<u>Total brut</u>	<u>17 630 621</u>	<u>16 931 770</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(29 282)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(83 682)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(161 479)	(155 128)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(357 644)	(337 720)
<u>Total net</u>	<u>17 038 055</u>	<u>16 336 239</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Emprunts		
- Banques locales	117 028 332	106 933 509
- Banques étrangères	74 004 558	92 774 406
- Emprunts obligataires	200 630 000	149 000 000
- Crédit à court terme UTB	170 310	168 031
- Ligne d'avance CITIBANK	1 009 285	1 463 591
- Crédit à court terme BTE	11 000 000	7 500 000
- Billets de trésorerie	55 800 000	77 500 000
- Amen Bank (Portage sur titres MLA)	6 039 033	7 246 823
<u>Total emprunts</u>	<u>465 681 518</u>	<u>442 586 360</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 283 335	967 340
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	857 132	1 664 203
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 966 868	4 072 720
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	64 448	-
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portage sur titres MLA)	702 844	453 647
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 874 627</u>	<u>7 157 910</u>
<u>Total</u>	<u>473 556 146</u>	<u>449 744 270</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Régularisations	Remboursements	Soldes fin de période		
					TOTAL	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>106 933 509</u>	<u>142 775 000</u>	<u>-</u>	<u>132 680 177</u>	<u>117 028 332</u>	<u>43 770 608</u>	<u>73 257 724</u>
* AMEN BANK	3 750 000	-	-	2 500 000	1 250 000	-1 250 000	2 500 000
* STUSID BANK	937 500	-	-	937 500	-	-312 500	312 500
* AL BARAKA BANK	25 000 000	94 000 000	-	94 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* CITIBANK	12 000 000	9 000 000	-	12 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATTJARI BANK	8 000 000	-	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK	10 000 000	-	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	3 500 000	-	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	7 500 000	-	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
BIAT 2010	9 000 000	-	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
BIAT 2011		10 000 000	-	833 333	9 166 667	5 833 334	3 333 333
AMEN BANK 2011		20 000 000	-	1 252 729	18 747 271	13 916 244	4 831 027
* AMEN BANK(SIMT)	205 740	-	-	78 267	127 473	83 530	43 943
* BNP (MLA)	10 993 614	9 775 000	-	5 531 693	15 236 921	-	15 236 921
* CITIBANK (MLA)	2 546 655	-	-	2 546 655	-	-	-
* AMEN BANK (factoring)	8 500 000	-	-	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>92 774 406</u>	<u>16 745 800</u>	<u>(61 130)</u>	<u>35 454 518</u>	<u>74 004 558</u>	<u>42 556 448</u>	<u>31 448 110</u>
* Crédit BIRD 3678 TUN	576 436	-	(186 130)	390 306	-	-	-
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	340 378	-	-	340 378	-	-	-
* Crédit FMO V	3 013 834	-	-	3 013 834	-	-	-
* JEXIM BANK	703 450	-	-	703 450	-	-	-
* BEI (credit participatif)	54 398	-	125 000	25 000	154 398	154 398	-
* BEI	14 727 669	-	-	3 525 957	11 201 712	7 573 762	3 627 950
* B.E.I	4 489 034	-	-	1 462 462	3 026 572	1 968 201	1 058 371
* B.E.I	11 947 265	-	-	2 556 983	9 390 282	6 778 312	2 611 970
* B.E.I	2 607 885	-	-	560 950	2 046 935	1 475 531	571 404
* B.E.I	9 653 500	-	-	1 847 823	7 805 677	5 917 216	1 888 461
* B.E.I	2 880 750	-	-	550 382	2 330 368	1 767 393	562 975
* PROPARCO	749 609	-	-	599 598	150 011	-	150 011
* OPEC FUND	1 743 004	-	-	1 161 999	581 005	-	581 005
* BEI (MLA)	10 845 959	-	-	4 355 551	6 490 408	1 879 325	4 611 083
* FMO (MLA)	2 045 353	-	-	2 045 353	-	-	-
* HSBC	3 478 564	6 970 800	-	4 537 406	5 911 958	-	5 911 958
* PROPARCO	16 000 000	-	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* FRANSABANK	6 917 318	-	-	3 777 086	3 140 232	-	3 140 232
* ABC	-	9 775 000	-	-	9 775 000	7 042 310	2 732 690
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	199 707 915	159 520 800	(61 130)	168 134 695	191 032 890	86 327 056	104 705 834

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Régularisations	Remboursements	Soldes fin de période		
					TOTAL	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2006 I	<u>3 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	<u>8 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>0</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 I	<u>6 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 II	<u>9 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 I	<u>9 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 II	<u>9 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 III	<u>12 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2009 I	<u>12 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	<u>16 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>8 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2009 II	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2010 I	<u>20 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>4 000 000</u>	<u>16 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2010 II	<u>30 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>6 000 000</u>	<u>24 000 000</u>	<u>18 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
* Emprunt subordonné remboursable "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	<u>0</u>	<u>20 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>20 000 000</u>	<u>16 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2011 I	<u>0</u>	<u>30 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>30 000 000</u>	<u>24 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2011 II	<u>0</u>	<u>30 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>30 000 000</u>	<u>24 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2011 III	<u>0</u>	<u>13 630 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>13 630 000</u>	<u>13 630 000</u>	<u>0</u>
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	149 000 000	93 630 000	-	42 000 000	200 630 000	145 630 000	55 000 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 020 732	655 208
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	850 205	715 844
<u>Total général</u>	<u>1 870 937</u>	<u>1 371 052</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	12 055 477	8 530 407
- Dépôts et cautionnements reçus	6 555 332	6 981 599
<u>Total général</u>	<u>18 610 809</u>	<u>15 512 006</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Personnel, remunerations dues	159 747	394 397
- Personnel, provisions pour congés payés	1 510 952	719 792
- Personnel, autres charges à payer	1 262 405	1 905 873
- Fonds social	225 856	276 636
- Etat, retenues sur salaires	213 998	63 647
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	590 576	449 513
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	4 587	16 179
- Etat, impôts sur les sociétés	4 616 534	3 298 272
- Etat, TVA à payer	1 569 713	1 392 743
- Etat, autres impôts et taxes à payer	57 317	121 478
- Actionnaires, dividendes à payer	3 696 243	90 233
- C.N.S.S	597 852	291 479
- Autres comptes créditeurs	4 057 565	2 712 491
- Diverses charges à payer	1 713 787	895 947
- Produits constatés d'avance	285 137	271 076
<u>Total</u>	<u>20 562 268</u>	<u>12 899 755</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale		3 500 000	3 450 000
- Prime d'émission		22 500 000	22 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement		4 092 000	1 000 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		1 689 981	1 090 321
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	3 315 045	1 906 799
- Dividendes reçus des filiales		3 934 004	1 892 759
- Résultats reportés		23 650 362	21 011 943
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>102 570 517</u>	<u>92 740 947</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		15 870 315	18 889 485
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 591 909	2 891 084
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(7 935 505)	(6 315 529)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>9 526 719</u>	<u>15 465 040</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>112 097 236</u>	<u>108 205 987</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (*)	(1) / (2)	1,361	2,209

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
EXERCICE 211
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Spéciale de Réinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2009	34 500 000	3 211 664	-	22 500 000	4 889 125	(316 925)	691 053	1 590 069	15 296 599	14 241 005	96 602 590
Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	500 000								(500 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 03/06/2010		238 335	1 000 000					(1 590 069)	9 411 313	(9 059 579)	-
Affectations des résultats des filiales							1 215 746	517 500	3 454 899	(5 181 426)	6 719
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									119 178		119 178
Dividendes reçus des filiales intégrées								1 375 259	(1 330 046)		45 213
Ecart de conversion						1 407 246					1 407 246
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009									(5 440 000)		(5 440 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2010										15 465 040	15 465 040
Solde au 31 décembre 2010	35 000 000	3 450 000	1 000 000	22 500 000	4 889 125	1 090 321	1 906 799	1 892 759	21 011 943	15 465 040	108 205 987
Effets ajustements résultats filiales									(85 667)		(85 667)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011		50 000	3 092 000					(1 892 759)	6 694 908	(7 944 149)	-
Affectations des résultats des filiales							1 398 832	1 423 625	4 600 128	(7 489 768)	(67 183)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									(110 571)		(110 571)
Effets de variation de périmètre de consolidation							9 414			(31 123)	(21 709)
Dividendes reçus des filiales intégrées								2 510 379	(2 510 379)		-
Ecart de conversion						599 660					599 660
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010									(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2011										9 526 719	9 526 719
Solde au 31 décembre 2011	35 000 000	3 500 000	4 092 000	22 500 000	4 889 125	1 689 981	3 315 045	3 934 004	23 650 362	9 526 719	112 097 236

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 157 175	3 837 571
- Dans les réserves	2 655 438	2 142 223
- Dans le résultat	(A) 509 949	770 960
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	4 533 128	3 122 218
- Dans les réserves	5 224 922	3 399 713
- Dans le résultat	(A) 7 420 584	5 546 979
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T		
- Dans le capital	-	320 204
- Dans les réserves	-	(101 004)
- Dans le résultat	(A) -	(9 560)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	5 151	2 481
- Dans le résultat	(A) 4 972	7 150
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>71 892 284</u>	<u>66 419 900</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>7 935 505</u>	<u>6 315 529</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- intérêts conventionnels	62 121 582	57 645 200
- Intérêts intercalaires	797 577	772 114
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>62 919 159</u>	<u>58 417 314</u>
- Intérêts de retard	(B) 1 107 173	738 615
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 107 173</u>	<u>738 615</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 026 923)	(241 755)
. Intérêts de retard	(347 306)	(181 833)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	102 621	207 363
. Intérêts de retard antérieurs	142 601	103 672
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(1 129 007)</u>	<u>(112 553)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C)+(D) <u>62 897 325</u>	<u>59 043 376</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Commissions de factoring	3 561 524	3 495 238
- Intérêts de financement	5 200 111	5 089 056
<u>Total</u>	<u>8 761 635</u>	<u>8 584 294</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	10 100 808	8 105 554
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 424 060	8 186 194
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	6 075 881	3 333 730
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	402 146	347 800
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>22 002 895</u>	<u>19 973 278</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	695 863	955 161
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 132 555	3 285 219
- Autres	1 325 629	1 737 600
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 154 047</u>	<u>5 977 980</u>
<u>Total général</u>	<u>27 156 942</u>	<u>25 951 257</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	7 431 529	5 777 145
- Dotations aux provisions collectives (*)	2 133 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(3 295 181)	(3 328 203)
- Créances abandonnées des entreprises en difficulté	2 203 046	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 014 953)	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(188 093)	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	829 739	177 470
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(88 033)	(280 005)
- Créances abandonnées (Tunisie Factoring)	-	12 231
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	-	775 481
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(174 326)	-
- Reprises de provisions pour provisions non affectées	-	(419 266)
- Encaissement sur créances radiées	(9 455)	-
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>6 827 273</u>	<u>2 714 853</u>

(*) Cette provision collective est constituée pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier et ce en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus.

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-	81 655
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	(122 788)	(533 788)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	1 413
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(53 917)	(17 299)
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	-	7 514
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	519 885	880 290
- Reprises de provisions pour risques et charges	(20 000)	(844 839)
- Perte sur immobilisations financières	-	330 000
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>323 180</u>	<u>(95 055)</u>

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)**Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2011 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Acquisition Titres SIMT

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 19 avril 2011 a autorisé l'acquisition auprès de Tunisie Factoring des 7 688 actions qu'elle détenait dans le capital de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » et ce, pour un prix global de 999 440 DT.

Tunisie Leasing (TL) – SIMTAvances en compte courant

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 100 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 498 KDT au 31 décembre 2011.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2011 s'élèvent à 133 KDT.

Le cumul des intérêts courus au 31 décembre 2011 s'élève à 141 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 210 KDT au 31 décembre 2011 conformément au contrat de location.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2011 (en principal) s'élève à 127 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2011, TL a mis en force 105 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 5 402 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 792 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 12 792 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 250 000 DT, émis le 1er Mars 2011 et échéant le 30 Mai 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 2 781 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 300 000 DT, émis le 07 Juin 2011 et échéant le 05 Septembre 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 3 337 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 08 Juin 2011 et échéant le 05 Décembre 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 3 667 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 1 479 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Tunisie Leasing a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2011, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 250 000DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 24 février 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 2 781 DT dont 1 699 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 850 000 DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 25 mai 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 19 922 DT dont 16 048 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 26 novembre 2010 et échéant le 21 novembre 2011, au taux facial de 5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 23 810 DT dont 21 496 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 197 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012. Les prestations facturées en 2011 dans ce cadre, s'élèvent à 299 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2011, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2011, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 128 millions de dinars algériens.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2011 s'élèvent à 486 KDT en HT.

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tunisie Valeurs, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 3 206 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 115 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 3 294 KDT, dont 400 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tuninvest Finance Group, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 1 883 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 64 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 1 978 KDT, dont 400 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2011, TL a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 225 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 50 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 953 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 400 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2011, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 9 759 604 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 19 997 271 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 6 039 033 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

- Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 1 304 681 DT.

Tunisie Factoring (TF) - SIMT

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT). Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 156 420 DT au titre de l'exercice 2011.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Opération de financement

TF a réalisé en 2011 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2011 s'élève à 37 672 DT.

L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2011.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2011 s'élève à 737 788 dinars.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 12 500 000 DT au 31 décembre 2011.

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – SIMTContrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TLLD s'élève à 32 KDT au 31 décembre 2011 conformément au contrat de location.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie FactoringLocation de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué une voiture à Tunisie Factoring, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 421 DT.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Leasing (TL)Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2011 sont au nombre de 16.

Les produits locatifs ont atteint au titre de l'année 2011 un montant de 162 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2011, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 166 KDT représentant les rémunérations du gérant.

NOTE 26 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011



*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com*



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 781 166 908 DT et un résultat consolidé de 9 526 719 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.10 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective d'un montant de 2.133 KDT, a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 1.286 KDT et par la même d'affecter le résultat consolidé de l'exercice d'un montant égal.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2011.

Tunis, le 03 mai 2012

Les commissaires aux comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL